DOIT-ON MENTIONNER LES BONNES ACTIONS DES INNOVATEURS ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans L'innovation et ses gens

Doit-on mentionner les bonnes actions des innovateurs ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 57

Question :
Le questionneur dit : si l'innovateur a des bonnes actions, doit-on les mentionner ? Et est-ce que le fait de ne pas mettre en garde contre son innovation est une tromperie envers les musulmans ?

Réponse :

Mentionnez son innovation et mettez en garde contre celle-ci ! Et ses bonnes actions sont pour lui, Allah en est plus savant, sont-elles des bonnes actions ou non ? Qui es-tu pour vanter les gens en disant qu'ils ont des bonnes actions ?! Comment sais-tu cela ?! Allah en est plus savant.

Dénonce donc l'innovation afin que les gens soient sur leur garde. Cela fait partie du bon conseil. Et c'est également un conseil pour celui qui s'est trompé afin qu'il se rende compte [de son erreur].

Quant aux bonnes actions, Allah en est plus savant, c'est Lui qui s'en charge et Il ne fait pas perdre aux gens la récompense de leurs œuvres.

إِنَّ اللَّهَ لا يَظْلِمُ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ وَإِنْ تَكُ حَسَنَةً يُضَاعِفْهَا

« Certes, Allah ne lèse [personne], fût-ce du poids d'un atome, si c'est une bonne action, Il la double. » [an-nissa, 40]

Dénonce donc les erreurs, quant aux bonnes actions, laisse cela à Allah, Allah en est plus Savant.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com